

## L'ACTU DÉCHETS N° 11

# EMBALLAGES IMBRIQUÉS = REFUS

*Un emballage bien trié, c'est un emballage valorisé !*

## Ici, je dépose

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

3 consignes

UNIQUEMENT DES EMBALLAGES

- ✓ en vrac
- ✓ non emboîtés
- ✓ bien vidés

Il n'est pas nécessaire de rincer les emballages



Nous rappelons que les bébés ne sont pas des produits et donc leurs couches ne sont pas des emballages !

### Emballages en plastique



Bouteilles,  
bidons,  
flacons

### Emballages en métal



Bidons, boîtes, barquettes, films, capsules, tubes, couvercles, cercles, coiffes de bouchons...

### Emballages en papier



### Emballages en cartonnette



### EN DÉCHETERIE



#### Les cartons

→ ainsi que les calages en polystyrène et les sangles !



#### Les contenants de toxiques



#### Les emballages en bois volumineux (cagettes, coffrets de bouteilles...)



#### Les emballages en verre (bouteilles, flacons et bocaux)

Verre



EN BORNE VERRE



#### Les emballages en tissu (sacs, pochettes...)



EN BORNE TEXTILE

#### Les sachets plastiques compostables Norme NF T 51-800



DANS LE COMPOSTEUR

#### Les petits emballages en bois, osier (barquettes, boîtes de camembert...) et sacs plastiques biodégradables



EN BAC ORDURES MÉNAGÈRES

#### Les emballages contenant des médicaments



RETOUR EN PHARMACIE

## Pourquoi trier ?

Trier, on a tous à y gagner !

Un geste écologique et économique qui permet :

La préservation des ressources naturelles

La réduction des tonnages d'ordures ménagères à incinérer (Taxe 2026 : 16€/t)

La réduction des tonnages d'encombrants à enfouir fortement taxés (TGAP\*)

\*Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Taxe incinération :

→ « Ordures ménagères » (Collecte en porte à porte)

2026 : 16€/t

Taxe d'enfouissement :

→ « Encombrants » (Apport en déchèteries)

2024 : 58€/t  
2025 : 65€/t  
2026 : 72€/t

\*Hausse + 306 % en 7 ans par tonne

Grâce à chacun de vous, 4 434 t d'emballages ont été valorisées soit près de 42 kg par habitant.

CITEO  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

## Destination des autres emballages :

#### Les emballages en verre (bouteilles, flacons et bocaux)

Verre



EN BORNE VERRE



#### Les emballages en tissu (sacs, pochettes...)



EN BORNE TEXTILE

#### Les sachets plastiques compostables Norme NF T 51-800



DANS LE COMPOSTEUR

#### Les petits emballages en bois, osier (barquettes, boîtes de camembert...) et sacs plastiques biodégradables



EN BAC ORDURES MÉNAGÈRES

#### Les emballages contenant des médicaments



RETOUR EN PHARMACIE

# Que deviennent les emballages que nous trions dans les bacs et sacs jaunes ?

## Leurs parcours ▼

### 1 Collecte sélective

En porte à porte tous les 15 jours



### 2 Déchargement sur les quais de transfert du SYVALORM

→ Fontaine-les-Coteaux\*  
→ Écorpain\*\*



### 3 Chargement de semi-remorques à fond mouvant (FMA)

\*Fontaine-les-Coteaux (41)

\*\*Écorpain (72)



### 4 Transfert vers notre centre de tri :



Depuis le 13 novembre 2023 100% de nos emballages et papiers sont transférés sur notre nouveau centre de tri interdépartemental **Tri Val de Loir à Parçay-Meslay (37)**. Centre de tri mutualisé composé de 10 collectivités adhérentes.

### Tri manuel & Tri automatisé

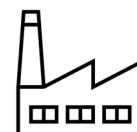


- ▶ 15 trieurs optiques
- ▶ 95% d'efficacité
- ▶ Un process de dernière technologie

### 5 Mise en balles par catégorie de matériaux



### 6 Expédition vers les filières de recyclage



## ▼ Ne jamais emboîter les emballages !

### Les emballages imbriqués ne sont jamais recyclés : les rayons des trieurs optiques ne voient que l'emballage extérieur !

Les rayons ne reconnaissent pas la matière complexe composée de plusieurs éléments en surface ni ne détectent les emballages cachés ou ensachés. La séparation mécanique des matériaux étant impossible, dans ces 2 situations **les emballages entremêlés sont envoyés au refus pour enfouissement ou incinération**.



L'impact financier est conséquent : cela génère des **surcoûts d'élimination importants** et une perte de **recette** de revente des matériaux qui alourdissent nos factures !

**Le bon geste de tri :** bien séparer et vider vos emballages pour qu'ils soient tous valorisés, puis les déposer en vrac dans les bacs ou sacs jaunes.

## VISITES DU CENTRE DE TRI : ▼

Pour découvrir le parcours de vos emballages, réservez une **visite gratuite de TRI VAL DE LOIR(E)**, notre centre de tri mutualisé à PARCAY-MESLAY (37)

Formulaire de RDV et conditions accessibles sur : [www.trivaldeloire.fr](http://www.trivaldeloire.fr)



## Leurs repreneurs ▼

|                  | PAPETERIE PALM (37) | CITEO |               |  |
|------------------|---------------------|-------|---------------|--|
| Aluminium        |                     |       | PAPREC        |  |
| Petits aluminium |                     |       | SEMARDEL (91) |  |
|                  |                     |       | CITEO         |  |
|                  |                     |       | PAPREC        |  |

Au 01/01/2026